



Fiscalité et droit entre société et succursale ou filiale

Par Entrepreneur

Bonjour à tous

J'ai une entreprise en E-commerce en Estonie, je souhaite développer l'activité de vente des produits sur la France et ces pays voisins Italie, Allemagne, Espagne etc...

Pour une raison de facilité, de rapidité et de prix de transports je souhaite ouvrir une succursale ou une filiale en France ou en Belgique ou Allemagne qui réceptionnerais la marchandise, gérerait le stock et réexpédierais chez le client

La boutique en ligne appartient à la société basé en Estonie, c'est donc cette société qui vas vendre et facturé les clients

Mais c'est la filiale ou la succursale qui vas expédier la marchandise chez le client

J'ai aussi des fournisseurs de France et Europe qui vont envoyer de la marchandise à la filiale ou succursale et facturé à la société en Estonie

J'ai donc plusieurs question de fiscalité et de légalité par rapport à sa

Premièrement mon fournisseur peut il envoyer de la marchandise au dépôt de la filiale ou succursale et facturer à la société en Estonie

Comment sa se passe au niveaux de la TVA

Comment sa se passe si j'ai mon dépôt en France et que mon fournisseur est français au niveau de la TVA

Je connais la différence entre une succursale et une filiale vis vis du rattachement mais dans mon cas que me conseiller vous filiale ou succursale

Comment se passe la facturation entre les deux identités ce que l'on peut faire ou pas

Voila si une personne ou un fiscaliste peut me répondre et quel est la meilleure stratégie